



Commune de MONCETZ-LONGEVAS

N° 16  
Compte-rendu du conseil municipal  
Réuni le 13 juin 2022

Légalement convoqué le 8 juin 2022, le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 13 juin 2022 à 20h30 sous la présidence de Madame Catherine TSCHAMBSER, Maire.

**Étaient présents :** Cyrille FROMENTIN, Béatrice CHARLIER, Anne-Marie LEMPEREUR, Jonathan BERNIER, Franck ROMAGNY, Sylvain ROLLET ; Jérémy FRINOT, Véronique BOITUZAT, Evelyne BRISSON ;

**Absents ayant donné pouvoir :** Bruno COLLET à Cyrille FROMENTIN, Éric CHICAULT à Béatrice CHARLIER

**Absents :** Stéphanie BRASSEUR, Jackie BOGARD ; Hugo ARNOULD

**Secrétaire de séance :** Franck ROMAGNY

**Ordre du jour :**

Délibérations :	Questions diverses et Tour de table
1 SPL X Démat	➤ Informations Parcs Eoliens « Les Trente Journées » et « La Côte Ronde »
2 Convention « Assistant Prévention » CDG 51	➤ Aménagement voirie Longevas
3 Modification règlement salle des fêtes	➤ Changement horaires école – garderie
4 Convention Territoriale Globale	
5 Publicité des actes	

**SPL X Démat :** Le conseil municipal, unanime, approuve la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale SPL X Démat et donne pouvoir à Madame le Maire pour représenter la commune à l'assemblée générale programmée le 28 juin prochain.

**Convention « Assistant Prévention » Centre de Gestion 51 :** Le conseil municipal, unanime, autorise Madame le Maire à conventionner avec le CDG 51 pour la mise à disposition d'un assistant prévention. Le coût annuel de cette prestation s'élève à 600 €.

**Modification règlement salle des fêtes :** Suite aux constatations après différentes locations, plusieurs points étaient à préciser notamment au niveau des consignes relatives à la propreté. Le conseil municipal unanime modifie les différents articles du règlement de la salle des fêtes.

**Convention Territoriale Globale :** La Caisse d'Allocations Familiales de la Marne propose à Châlons Agglo et à ses communes membres une convention territoriale globale qui vise à proposer des actions/services en réponse aux besoins des familles. Le conseil municipal unanime autorise Madame le Maire à signer la convention, ce qui permettra à l'association Familles Rurales des deux villages de la Blaise de pouvoir bénéficier d'un bonus financier annuel.

**Publicité des actes :** A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun des collectivités territoriales. Le conseil municipal, unanime, décide de continuer un affichage papier au tableau d'affichage de la mairie et d'effectuer en parallèle une publication électronique via le site internet de la commune.

Questions diverses et Tour de table :

- Informations Parcs Eoliens « Les Trente Journées » et « La Côte Ronde » : La communication des dossiers a été faite à l'ensemble du conseil municipal.
- Aménagement voirie Longevas : Il est envisagé la réfection de l'aménagement de l'entrée du village côté Châlons par la pose d'éléments de sécurité.
- Changement horaires école – garderie : Les horaires de l'école de Sarry sont susceptibles d'être modifiées à la rentrée prochaine en fonction de la réponse de l'inspection académique. Le but est d'organiser 2 services à la cantine scolaire pour le bien-être des enfants d'où la nécessité d'augmenter la pause méridienne de 15 minutes. Ce temps sera reporté le matin avec un début des cours à 8h30 et 14h00 l'après-midi.
- Organisation bureau de vote élections législatives : Le second tour se déroulera le dimanche 19 juin. La feuille de présence pour la tenue du bureau de vote est communiquée aux conseillers municipaux.
- Capteurs CO2 : Trois capteurs CO2 ont été installés au « P'tit Chez Nous »
- Opération « Nettoyons la Nature » : Elle se déroulera courant septembre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Fait à Moncetz-Longevas, le 15 juin 2022

Le secrétaire : Franck ROMAGNY

